

Louhossoa



Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

Conseil du 1^{er} mars 2017

20170002

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA

Etaient présents (9) :

DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, SAINT-PIERRE Marie Claire, SAPPARART Bertrand, ALZURI Isabelle, LARRONDE Irène, OSPITAL Marie Dominique, DUCLOS Bernadette, LARRALDE Ximun : Conseillers

Etaient excusés (6) :

HIRIART Alain, ROUX Laurent, OLHAGARAY Michel, MONGABURE Bernadette, IRIART BONNECAZE Carole, JAUREGUIBERRY, Jean Louis : excusés

Secrétaire : ALZURI Isabelle

URBANISME : Accord de la Commune de Louhossoa à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de poursuivre l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme

Accord de la Commune de nom de la Commune à la Communauté d'agglomération du Pays Basque de poursuivre la procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

Par délibération date du 15 janvier 2015, le Conseil Municipal de la Commune de Louhossoa a prescrit l'élaboration de Plan Local d'Urbanisme.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et la création par fusion de la Communauté d'agglomération du Pays Basque, cette dernière est compétente en matière de « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

L'article L.153-9 du code de l'urbanisme dispose que la Communauté d'Agglomération peut décider d'achever toutes les procédures engagées avant sa création ; la Communauté se substituant de plein droit à la Commune dans tous les actes et délibérations afférents à ces procédures.

Cet article précise que lorsque la procédure a été engagée par une commune, l'accord de cette dernière est requis.

Il est donc demandé au Conseil municipal de la Commune de Louhossoa de donner son accord à la Communauté d'agglomération Pays basque de poursuivre la procédure de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L153-9 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-011, en date du 13 juillet 2016, portant création de la Communauté d'agglomération du Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

— Vu la délibération du Conseil Municipal de Louhossoa en vue de l'élaboration du Plan Local, en date du 15 janvier 2015 ;

APRES en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE de donner son accord à ce que la Communauté d'Agglomération Pays Basque de poursuivre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme engagée par la Commune avant le transfert de compétence.

Pour copie conforme
Louhossoa, le 2 mars 2017
Le Maire, JP HARRIET,

